

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-2020116-025

du 16 novembre 2020

n°025

page 1/3

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

PRESENTS (55) : JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, F. BONNARD, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, Y. ERGUL, J. MARECOT, M.FRESNEAU, S. RAYNAUD, B. ROUSSENQUE, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, A. MESSAOUDENE, S. GUEGUEN, P. CANTINOLLE, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BAZIN, D. SIMON, C. CIBERT, H. MATTARD, E. MICHEL (suppléante de M. FAVREAU), N. MARQUES-NAULEAU, P. BIGOT, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIER, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), T. TRIPHOSE, P. AZILE, C. MICHAUD, O. GOLA, V. LEAU, E. BAILLY, P. DJERBIR (suppléante de P. BARBOT), T. PRIEUR, A. BRAGUIER, M. GODET, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT, P. BERNARD, J. BOISSON

POUVOIRS (14) :

1. E. AZIHARI donne pouvoir à M.LAVRARD
2. T. BAUDIN donne pouvoir à Y. ERGUL
3. J. MELQUIOND donne pouvoir à J. MARECOT
4. L. RABUSSIER donne pouvoir à M.FRESNEAU
5. JM.MEUNIER donne pouvoir à S. RAYNAUD
6. F. BRAUD donne pouvoir à B. ROUSSENQUE
7. C. FARINEAU donne pouvoir à M. DROIN
8. E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à AF BOURAT
9. G. PRINCET donne pouvoir à H. PREHER
10. JP. CONTE donne pouvoir à A. BRAGUIER
11. P. POUPIN donne pouvoir à D. CHAINE
12. C. CHAPUT donne pouvoir à O. GOLA
13. V. DESIRÉ donne pouvoir à O. GOLA
14. D. SIMONET donne pouvoir à P. BAZIN

EXCUSES (12) : B.HENEAU, D. CATHELIN, A. NOEL, C.PIAULET, F. REBY, G. WIBAUX, P. LECLERC, C. PEPIN, F. PIERRON, S. MIGEON, F. SOURIAU, M. LATUS

Nom du secrétaire de séance : Antoine BRAGUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Lucien JUGE

OBJET : Rapport de l'administrateur de la société anonyme pour la gestion et l'animation du parc de loisirs de Saint-Cyr - Année 2019

La Société Anonyme pour la gestion et l'animation du parc de loisirs de Saint-Cyr (S.A.G.A.) a été créée le 23 septembre 1986. Cette société d'économie mixte locale, dotée d'un capital de 38 112, 25 €, a pour objet social la gestion et l'exploitation du parc de loisirs de Saint-Cyr, appartenant au syndicat mixte pour l'aménagement du Seuil du Poitou (SMASP), lui-même actionnaire de cette SEM à hauteur de 69,76 %.

La Communauté d'Agglomération possède 3,32% des parts de la société. Elle est représentée par un administrateur au conseil d'administration, qui en compte 17.

La S.A.G.A. était attributaire depuis le 1er janvier 2008 de l'exploitation et de la gestion du parc de Saint-Cyr, par voie de délégation de service public. Prenant fin le 31 décembre 2014, la négociation en vue du renouvellement de la D.S.P. a abouti de nouveau au choix de la SAGA. La convention de D.S.P., notifiée le 19 décembre 2014, couvre la période 2015 – 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L 1524.5 du code général des collectivités territoriales, l'administrateur présente le rapport d'activités en conseil communautaire.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20201116-025

du 16 novembre 2020

n°025

page 2/3

Le site comprend :

→ *La gestion et l'exploitation du parc de loisirs, autour du lac de 85 ha (aire de baignade, base nautique, bar-restaurant-épicerie). La fréquentation de 2019 (75 000 entrées dont 53 000 payantes) a généré un chiffre d'affaires de 100 300 HT, consolidé en intégrant les locations nautiques et les animations à 213 696 €, pour un prévisionnel fixé respectivement de 97 000 € et 212 501 €. C'est notablement moins qu'en 2018 (128 153 € pour les entrées payantes, 248 030 € en recettes consolidées des activités du parc).*

Le résultat net d'exploitation du parc de loisirs s'établit à - 81 433 €.

→ *La gestion et l'exploitation d'un camping de 4 étoiles, de 203 emplacements : 166 terrains « nus », 7 bungalows et yourtes, et 34 mobil-homes. 40 000 nuitées ont été enregistrées en 2019 pour un C.A. de locations et d'emplacements s'élevant à 520 697 €, consolidé à 536 051 € en incluant les ventes annexes (pour un prévisionnel fixé à 533 000 €).*

Le résultat d'exploitation du camping est nettement excédentaire, à + 188 534 €.

→ *La gestion et l'exploitation du golf du Haut-Poitou (27 trous, 2 parcours techniques) : 510 membres, 617 licenciés (contre 536 membres, 633 licenciés en 2018). L'activité du golf a été en légère baisse, à 600 792 €, soit 1 % de moins que l'année 2018, le prévisionnel étant de 596 000 €.*

Le résultat d'exploitation du golf s'établit à - 72 990 €.

→ *La gestion du restaurant « La Table du Golf », qui comporte une salle panoramique de 60 couverts, une terrasse avec vue sur le parcours (agrandie en 2017), et 2 salles de séminaires. La SAGA exploite ce restaurant depuis 2005. 16 154 couverts ont été servis en 2019, contre 17 281 en 2018. La Table du Golf présente des recettes de 405 808 €, pour un prévisionnel de 458 000 €, et une baisse de 7 % par rapport à l'année 2018.*

Le résultat d'exploitation du restaurant s'établit à - 18 119 €.

Au global, charges de structure et rémunération du délégataire incluses, les recettes d'exploitation se sont ainsi élevées en 2019 à 1 793 355 € H.T., au regard de 2 181 355 € de charges d'exploitation, soit un résultat réel d'exploitation avoisinant - 388 000 €.

En y ajoutant l'intéressement de la société, à hauteur de 23 358 €, la participation du SMASP pour l'exploitation s'élève en 2019 à 411 357 €, contre 460 834 € l'année antérieure (soit une diminution de 49 477 € = - 10,7%).

Pour mémoire, le SMASP supporte également les investissements réalisés dans le parc de loisirs, limités en prévisionnel à 690 k€.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20201116-025

du 16 novembre 2020

n°025

page 3/3

En 2019, 676 768 € d'investissements ont été réalisés, dont 222 967 € dans le camping (principalement par remplacement de mobil-homes et achat d'un hébergement lodge), 253 435 € au golf (travaux sur locaux), 188 023 € dans le parc de loisirs (aménagement poste de secours, parking, toilettes, aires de jeux, ...), enfin 12 343 € pour du matériel au restaurant.

Du point de vue du compte de résultat de l'exercice, le chiffre d'affaires net H.T. de la société s'est élevé pour 2019 à 2 226 031 €, contre 2 292 305 € pour l'exercice antérieur. Le résultat s'établit à 23 695 €.

La participation du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou à l'équilibre et au financement des investissements du parc de loisirs s'est établie pour 2019 à 1 229 992 €, incluant la participation de Grand Châtellerault à hauteur de 346 242 € (28,15 % du financement).

Pour Grand Châtellerault, la participation de 2020 au SMASP pour le parc de Saint-Cyr ressort à 336 797 €, sensiblement 10 000 € de moins que l'an passé. Le SMASP apporte en global 1 205 000 € cette année.

Cette atténuation de la participation confirme la tendance engagée il y a plusieurs années, avec une contribution pour Grand Châtellerault passée en-dessous de 400 000 € en 2018, alors même qu'elle se situait largement au-delà antérieurement, dans la configuration avant extension du territoire communautaire.

Le contexte du COVID-19 aura un impact direct sur l'exercice 2020, comme pour la plupart des sites touristiques.

* * * * *

VU l'article L 1524.5 du code général des collectivités territoriales relatif à la participation des collectivités locales et de leurs représentants aux instances des sociétés d'économie mixte,

CONSIDÉRANT les pièces relatives aux comptes et à l'activité de la société pour l'année 2019 approuvés lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2020, ci-jointes,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'approuver le rapport d'activités de la société anonyme pour la gestion et l'animation du parc de loisirs de Saint-Cyr concernant le dernier exercice connu, au 31 décembre 2019.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
L'adjointe au directeur des affaires
institutionnelles et juridiques
Patricia BULAN

